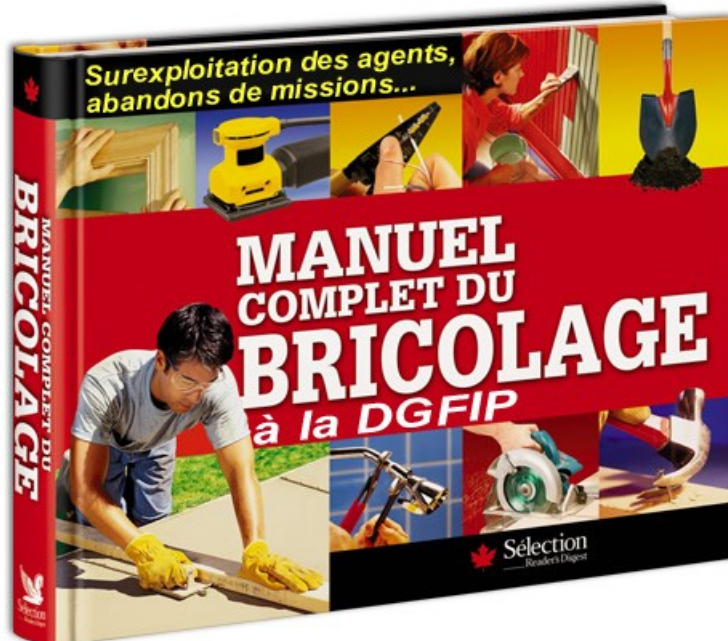




# REGARDS

le journal de la CGT Finances Publiques 84 / Mars 2011



**En exclusivité, nous vous présentons le livre de chevet de nos directeurs !**

Face à la dégradation du service public fiscal et comptable, ils proposent des **simplifications**. Pour enrayer la souffrance au travail des agents, ils préconisent des mesurette : saupoudrage des EDRA et ERD, polyvalence forcée, « hiérarchisation » des tâches par les chefs de service, tentatives d'empêcher des congés formation, jusqu'à aller faire du lobbying au conseil général pour que la compagne d'un collègue obtienne un poste dans le Vaucluse et que celui-ci repasse à temps complet !

Droits dans leurs bottes, ils refusent toujours, et nous le signifient régulièrement, de reconnaître que la situation de l'emploi dans notre direction conduit à **une situation catastrophique**. Pourtant, sans préjuger des mouvements de mutations de septembre, le printemps et l'été s'annoncent difficiles dans les services avec de nombreux départs en retraite dans la période.

Le directeur, lors d'une récente CAP locale, a refusé de s'engager à ne pas opposer la nécessité de service pour refuser des congés d'été alors que plusieurs postes vont devoir « tourner » à moins de deux agents ! Cela en dit long sur son état d'esprit à un moment où **les congés deviennent un vrai casse-tête** et où beaucoup d'agents s'obligent même à revenir au bureau les jours de leur temps partiel en cas d'absence de collègues !

**La CGT est décidée à ne laisser aucun répit à la direction sur le sujet de l'emploi. Avec elle, refusez que votre travail devienne invivable. Rejoignez-nous et résistez !**

# CFE : LE TEMPS DE L'AMATEURISME

Chaque réforme permet d'après les décideurs d'être plus efficace, plus efficient. Pourtant, nous savions que nous aurions à critiquer le recouvrement de la Contribution Foncière des Entreprises, un avis de « bordélisation » force 8 était même à prévoir avec comme catalyseur les ingrédients suivants :

- Des départements d'expérimentation qui ne communiquent pas sur le transfert de la TP depuis des mois ;
- Un mariage complexe et trop rapide entre les applications MEDOC, MIRIAM d'un côté, REC et RAR de l'autre ;
- Des textes et une approche du recouvrement différents entre L'ex DGI et l'ex CP.

Nous n'avons pas été déçus.

On pousse tout doucement les agents chargés du recouvrement de la CFE vers la schizophrénie et les agents chargés de la comptabilité des SIE vers les tranquillisants. Que constate t-on aujourd'hui ?

## PAS LE MÊME REC

Nous avons fusionné, et pourtant nous n'avons pas eu droit à la même application informatique de recouvrement amiable que certains copains de la gestion publique. En effet, à notre grande surprise, il existe, sur REC Gestion Publique, des macros qui permettent aux utilisateurs de tirer des courriers (lettre comminatoire, ATD, Commandement, en tout une bonne vingtaine de courrier). Nous non !

La raison est pourtant d'une simplicité kafkaïenne, ces macros n'existent pas pour la centrale. C'est du bidouillage fait par quelques agents doués en informatique il y a une bonne dizaine d'années et elles ne sont pas certifiées.

Et pourtant cette même centrale a certifié l'usage de Pégase (application permettant depuis un traitement de texte d'envoyer des courriers en respectant la charte graphique du ministère), de l'application GOLD (permet de gérer les paiements fractionnés et différés), de l'application PARA (pour envoyer des recommandés et retrouver leur trace) etc,... Ces applications bien utiles ont toutes été fabriquées à l'origine par quelques agents doués en informatique.

## UNE CHARGE DE TRAVAIL NON NÉGLIGEABLE

Comme pour l'IS, le transfert du recouvrement de la TP s'est effectué avec peu de postes. Pour le ministère c'était une activité accessoire. Au 01/03/2010, les statistiques sont tombées et elles sont rudes dans la plupart des départements. On ne fait « que » doubler le nombre de redevables avec des taxes peu élevées. Pour les agents de la gestion publique il faut savoir que les agents des SIE (sauf pour les ATD) font appel aux huissiers de justice (privé) pour les autres actes de saisie (les frais dépassent souvent les 200 € par redevable).

## PAS LES MÊMES PROCÉDURES, PAS LES MÊMES TEXTES

À la centrale on préfère parler de mesures de ré-ingénierie des procédures recouvrement commun à la DDFiP. mais pas avant 2012 voire 2013.

Pourtant dès janvier 2011, les agents et les chefs de service questionnent. On fait comment? On recouvre ou pas? Qu'est ce qu'on envoie comme courrier? On aura des stages sur le recouvrement made in CP? Pourra t-on. utiliser les huissiers du trésor? Les frais d'huissiers, on ne les facture que 5% au redevable?

La réponse est simple et rapide, on verra au printemps quand la DG mettra ses CFE sur MIRIAM.

## MARS 2011: LE RECOUVREMENT À LA MAC GYVER !

Faute de consignes claires, peu de services ont commencé la phase de recouvrement amiable. Apparemment la CFE rapporte beaucoup moins que prévu et la bascule (prévue maintenant à priori fin juin) entre REC et MEDOC MIRIAM a plus que du retard. La direction générale décide de rectifier le tir.

Les macros n'existant pas sur REC, la centrale a donc adressé à chaque département pour les SIE, un joli fichier Excel permettant d'envoyer des courriers par publipostage.

Super pratique. 10 agents peuvent travailler en même temps sur REC, là non. pas plus d'un agent à la fois. Très content aussi de se rendre compte qu'il faut rentrer les banques une par une. facture par facture. Oubliez MIRIAM et sa base de données sur les banques. Mais le meilleur reste à venir avec la découverte des courriers.

Depuis une décennie, les agents de la filière fiscale sont plus que **surveillés** pour l'application de la charte **Marianne**. Rendons, hommage à cette DGFIP, En effet. il faut avoir pas mal d'inconscience pour leur demander d'envoyer ce type de courrier et de renier ainsi une décennie de rapports de contrôle et de remontrances. **Personnellement, nous n'aurions** jamais osé. et en plus sur des milliers d'envoi ! Non. pour nous c'est vraiment un acte révolutionnaire. Chapeau bas messieurs !

Malgré l'étonnement et les remarques des chefs de service, le ministère a confirmé l'envoi des courriers notamment la lettre comminatoire. Les courriers seront modifiés vers le mois d'avril!

## Lettre comminatoire



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service des Impôts des Entreprises de La Déprime

Le 14/03/2011

Pour nous joindre / Références

Tél. : 05 04 03 02 01

Télécopie : 05 04 03 02 00

Mel : sip-sie.deprime@dgfp.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H00 ET 13H30 À 16H00

Avec ou sans rendez-vous

Référence : 0000123456789

numéro de l'acte :

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE LA  
DÉPRIME  
24 RUE DU MAL ÊTRE  
17888 LA DÉPRIME

BAROIN FRANCOIS

AUTO-ENTREPRENEUR EN ECONOMIE  
154 RUE DE BERCY  
75013 PARIS

Madame, Monsieur,

Sauf erreur que vous voudrez bien me signaler, vous restez redevable de la somme de :

**284,00 €**

J'ai le regret de vous informer qu'à défaut de paiement sous 8 jours, je serais dans l'obligation d'engager des poursuites à votre encontre, notamment : la saisie de votre compte bancaire, de votre salaire ou de vos revenus, ou la saisie-vente de vos meubles.

Ces poursuites peuvent vous occasionner des frais élevés.

Par ailleurs, en cas de saisie sur votre compte bancaire les banques peuvent également vous facturer des frais de dossier.

Toutefois, s'il vous est impossible de payer cette somme, je vous invite à prendre immédiatement contact avec votre trésorerie afin de trouver une solution.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

**La charte du contribuable** : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre trésorerie.

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Pour les données vous concernant le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du comptable dont émane le présent document.

Merci de joindre ce talon à votre règlement

Comment payer ?

Par chèque ou virement à l'ordre du Trésor public

En espèces au guichet de votre trésorerie

TRESORERIE : 1 7 > < < <

REF : 0000123456789

ACTE N°:

NOM : M BAROIN FRANCOIS

MONTANT DU : 284,00 €

DETAIL DES IMPOSITIONS CONCERNÉES :

CFE / IFER

2010 092

RARPO6-101119.V1-

## DES COURRIERS INADAPTES !

Pour les agents de l'ex-DGI, un **courrier** sans signature c'est comme une daube sans viande ! Oublier la mention affaire suivie par ou bien se gourer sur la dénomination du service et on nous envoie direct à la salle de torture. Pour être sympathique, allez voir ci-dessous quelques **erreurs** non exhaustives des **courriers** envoyés. Petit rappel, le Service des Impôts des Entreprises n'est pas une trésorerie, et dans le 84 le TPG n'existe plus. Vu le nombre de fois où l'on retrouve la mention **trésorerie** sur la lettre comminatoire, il ne faut pas que les trésoreries locales s'étonnent de **recevoir** des chèques pour régler la CFE. Peut être que c'est cela la véritable « con-fusion » des services, le partage !

# ***Le commandement à payer***

**Au recto**

Toute contestation doit être portée soit devant le Trésorier – payeur général, soit devant le Juge de l'exécution, soit devant le Juge administratif dans les conditions exposées au verso du présent acte.

*Le comptable du Trésor*

**Au verso**

**En cas de contestation, il convient de saisir :**

**LE TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT :**

## LE CASSE TÊTE DES ÉCRITURES MEDOC

Soyons honnête, pour 90 % des CFE. les écritures sur MEDOC et REC sont assez simples. Là où ça se corse c'est la régularisation des anomalies. Nous ne rentrerons pas dans le détail mais, malgré leur grande expérience des agents ont des sueurs froides face aux éventuelles anomalies ou **erreurs** de paiement de la CFE. Pour **rectifier** ces éventuelles **erreurs**, il faut compter pas moins, de 3 opérations d'annulations-rectifications successives. C'est pourquoi les **tranquillisants** sont de rigueur et que certains redoutent la bascule informatique.

Encore une fois ce sont les agents des 2 filières qui paient les pots cassés des décisions politiques et d'une mise en place à la mode DGFiP, c'est à dire catastrophique . Qui est surpris ?

## **BREVES,...BREVES,...BREVES,...BR**

**Aménagements horaires, enfin :** Cela faisait des mois que les trésoreries de Vaison-La-Romaine, Cadenet et Pernes-Les-Fontaines, en effectifs très réduits réclamaient une fermeture au public les vendredi après-midi pour les premières et la journée entière pour la dernière. Les collègues ont enfin obtenu gain de cause après bien des atermoiements de la direction et une pression syndicale continue.

**Déménagement du SIE d'Avignon ouest :** La direction persiste dans l'idée d'installer le service dans des locaux exigus, peu fonctionnels et coupés par le tristement célèbre « couloir de la mort ». C'est inacceptable et la CGT, aux côtés des agents concernés, fera tout pour empêcher la réalisation de ce projet insensé.

**Les salariés de VEOLIA Avignon,** en grève depuis le 9 mars à plus de 95% à l'appel de la CGT et de FO réclament de meilleurs salaires, une amélioration de leurs carrières, de meilleures conditions de travail. Ils ont besoin de notre soutien face à une direction qui ne propose rien et cherche à les discréditer. Soutenir leur combat, c'est aussi notre intérêt d'usager de l'eau !

**Quel avenir pour les services sociaux dans notre département ?** Le projet de Bercy de régionalisation menace l'existence même de cette structure et les postes des collègues qui la font vivre au quotidien dans la proximité. Restons mobilisés pour faire échec à ce scandale, motivé par la perspective d'économies de bouts de chandelles.

**Congés, attention danger :** Les congés formation sont sur la sellette. Il aura fallu l'intervention de la CGT pour qu'un refus opposé à un collègue sans aucun motif valable soit retiré par les ressources humaines. Des CF déjà accordés et commencés ont également été suspendus avec transformation rétroactive des jours déjà pris en congés annuels ! Soyons vigilants : Dans le contexte de pénuries d'emplois actuel, des refus de temps partiels, voire de congés annuels sont à craindre. N'hésitez pas dans ce cas à contacter immédiatement un militant de la CGT

**Bonne nouvelle :** Le sapin de Noël (débarrassé de ses boules et guirlandes), qui séchait dans les escaliers de la cantine de la cité administrative d'Avignon a été évacué avant Pâques !

**Statut, soyons vigilants :** Après les sorties médiatiques sur l'emploi à vie des fonctionnaires, le dépôt d'une proposition de loi limitant la protection du statut aux seules missions « régaliennes » (police, justice, armée), un décret vient de sortir qui réglemente l'indemnisation des fonctionnaires suite à leurs licenciements. Les dangers portés par la loi sur la mobilité se concrétisent insidieusement.

**La création du SIP de Pertuis** n'a toujours pas été officialisé par la direction générale. Le dernier groupe de travail national sur le maillage territorial (voir le compte rendu sur le site national de la CGT Finances Publiques) ne l'a pas évoqué. Le projet n'est pas enterré pour autant, mais ne nécessitait pas l'agitation des semaines passées et les inquiétudes qu'elle a entraîné.

**Le nouvel accueil « high tech »** des particuliers sur Avignon est désormais installé. Les agents concernés y ont trouvé du mobilier design, de magnifiques écrans plats 22 pouces, un code pour se rendre aux toilettes et... surprise... une nouvelle mission ! Ils sont chargés désormais des opérations de caisse liées aux dépôts de fonds des usagers institutionnels, sans avertissement, sans formation et bien sûr sans le moindre emploi en renfort. On en reparlera.

**Le conciliateur dérape.** Récemment, un contribuable redressé a eu la joie de se voir dégrever l'ensemble des pénalités infligées par un collègue d'ICE. Suite à la saisine, ce dernier n'a pas été consulté, le dossier non plus et il n'a pas été tenu compte du fait qu'il s'agissait d'un mauvais coucheur notoire. Il ne s'est d'ailleurs pas privé de venir narguer notre collègue qui n'avait même pas été mis au courant. Au mieux, c'est de la légèreté, au pire de l'incompétence !

**Le déploiement de chorus pour les remboursements de frais** est toujours aussi catastrophique. Les géomètres ont du aller en délégation à la direction réclamer leur dû. La CGT agit au niveau national pour faire avancer cette question.

**L'expérimentation des Espaces De Dialogue** se poursuit. La deuxième phase de réunions a eu lieu la semaine dernière. Rappelons que ce dispositif doit dégager des axes de réflexion pour améliorer nos conditions de vie au travail. Rappelons également que la direction doit s'en saisir pour proposer rapidement des pistes concrètes.